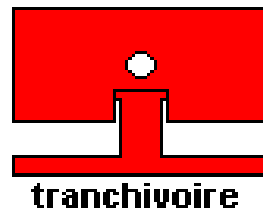




**UNION DES ENTREPRISES
AGRICOLES ET FORESTIERES**



Service Exploitation forestière de la
société Tranchivoire Abidjan

Tél : 21 36 01 60 / 21 36 04 23

**TERMES DE
REFERENCE**

**ATELIER SUR LA SENSIBILISATION DES
MEMBRES DE L'UNEMAF A
L'AGROFORESTERIE
24 MAI 2017**

Sommaire

1. Contexte et justification	3
2. Objectif général	3
3. Objectifs spécifiques	3
4. Résultats attendus	4
5. Méthodologie	4
6. Cible	4
7. Lieu et date	4
8. Programme de l'atelier	5

1. Contexte et justification

Les paysans sont de plus en plus confrontés au vieillissement des vergers avec des sols appauvris et des rendements faibles mais doivent faire face aux normes de certification qui imposent l'introduction d'arbres forestiers suivant une certaine densité dans les plantations. Le nouveau code forestier de 2014, institue l'agroforesterie comme mode de reconstitution de la forêt et confère la propriété de l'arbre au propriétaire terrien. Tenant compte de ces réalités, la société TRANCHIVOIRE et les chocolatiers souhaitent promouvoir l'agroforesterie en replantant dans les vieilles parcelles. Ce système de reboisement a pour avantages de:

- ✓ Fournir de l'ombrage aux plants de cacaoyers
- ✓ Améliorer la productivité des vergers de cacaoyers
- ✓ Diversifier les revenus du paysan par la vente du bois et celle du cacao
- ✓ Maintenir la fertilité du sol par l'apport des engrais produits par les légumineuses qui seront plantées
- ✓ Augmenter la résilience du système de production aux maladies et au changement climatique
- ✓ Freiner la déforestation liée à l'extension des vergers
- ✓ Assurer la sécurisation foncière de la parcelle du paysan avec l'appui des partenaires au projet
- ✓ Utiliser plusieurs essences forestières adaptées à l'agroforesterie cacaoyère

C'est pour permettre une promotion de ce nouveau mode de reboisement et afin d'obtenir une large adhésion au projet que l'UNEMAF en collaboration avec la société TRANCHIVOIRE organise un atelier d'information à l'intention de ses membres

2. Objectif général

Cet atelier vise à informer et sensibiliser les acteurs du secteur agricole sur l'Agroforesterie et ses stratégies d'exécution.

3. Objectifs spécifiques

De manière spécifique, l'atelier vise à :

- Expliquer le concept de l'agroforesterie et son adoption en fonction des situations pratiques sur le terrain, des pays, et même des arbres, cultures et spéculations utilisés dans les parcelles ;
- Améliorer la prise de conscience des avantages du renouvellement des anciennes plantations;
- Contribuer au renouvellement du verger, à l'amélioration des rendements et à l'enrichissement des sols appauvris;
- Favoriser la mise en place d'un système certifié selon le code forestier qui impose l'introduction d'arbres forestiers suivant une certaine densité dans les plantations ;
- Promouvoir l'utilisation de matériels génétiques améliorés ;

- Echanger sur les solutions, les recommandations et les mesures pratiques à court, moyen et long termes pour l'agroforesterie afin de réduire et limiter les pertes pour les agriculteurs.
- Encourager la signature d'un accord entre la société TRANCHIVOIRE, les chocolatiers et les planteurs.

4. Résultats attendus

Les résultats attendus à l'issue de cet atelier sont :

- Le concept de l'agroforesterie et son adoption est expliqué en fonction des situations pratiques sur le terrain, des pays, et même des arbres, cultures et spéculations utilisés dans les parcelles ;
- La prise de conscience des avantages du renouvellement des anciennes plantations est améliorée ;
- Une contribution au renouvellement du verger, à l'amélioration des rendements et à l'enrichissement des sols appauvris est assurée ;
- Les conditions de mise en place d'un système certifié selon le code forestier qui impose l'introduction d'arbres forestiers suivant une certaine densité dans les plantations sont créées;
- La promotion de l'utilisation de matériels génétiques améliorés est faite ;
- Des solutions, des recommandations et des mesures pratiques à court, moyen et long termes pour l'agroforesterie afin de réduire et limiter les pertes pour les agriculteurs sont partagées.
- La signature d'un accord entre la société TRANCHIVOIRE, les chocolatiers et les planteurs est encouragée.

5. Méthodologie

L'Atelier s'articulera autour d'une communication présentée par la société TRANCHIVOIRE en collaboration avec le Syndicat des Producteurs Industriels du Bois (SPIB). Des Echanges et des Débats seront instaurés autour des cas pratiques

6. Cible

L'atelier s'adresse aux acteurs des principaux secteurs impliqués dans l'industrie du bois et dans tous types d'agriculture principalement dans les cultures cacaoyères, membres ou non de l'UNEMAF.

7. Lieu et date

L'atelier se déroulera le mercredi 24 Mai 2017 au Siège de l'UNEMAF suivant le programme ci-dessous :

8. Programme de l'Atelier

N°	Activité	Horaire	Durée	Responsable
1.	Mot introductif	09.00-09.03	03'	SE de l'UNEMAF
2.	Allocutions	09.03-09.08	05'	DG TRANCHIVOIRE
		09.13-09.18	05'	Président de l'UNEMAF
4.	Présentation du Projet	09.23-10.00	37'	TRANCHIVOIRE
5.	PAUSE-CAFE	10.00-10.15	15'	
6.	Echanges et Débats	10.15-11.15	60'	Participants
7.	Conclusion	11.15-11.30	15'	Président SPIB
8.	Cocktail	11.30	60'	Participants
	Fin de l'atelier	12.30		